

**PRISE EN CHARGE D'UN DISPOSITIF D'ASSISTANCE ELECTRIQUE
A COMMANDE UNIQUEMENT POUR L'ACCOMPAGNANT**

POUSSEUR²



CODE L.P.P

- 4309415 - VHP, assistance électrique à la propulsion BENOIT SYSTEMES, Pousseur² Premium

INDICATIONS

La personne est dans l'**incapacité à propulser son fauteuil roulant manuel** et :

- L'utilisation d'un fauteuil roulant à propulsion par moteur électrique est impossible au regard de ses capacités physiques et cognitives ;
- La situation et l'environnement rendent impossible, de façon intermittente ou définitive, la propulsion par l'accompagnant d'un fauteuil roulant à propulsion manuelle.

PARCOURS D'ACQUISITION

<p>1</p> <p>Rendez-vous avec un ergothérapeute ou kinésithérapeute</p>	<ul style="list-style-type: none">• Evaluation des besoins en présence du patient et de la tierce-personne qui utilisera le dispositif• Essais du dispositif d'aide à la pousser et au freinage avec une équipe pluridisciplinaire afin d'obtenir un certificat d'adéquation du dispositif au handicap du patient, à l'environnement et aux facultés cognitives et mentales de l'aidant.
<p>2</p> <p>Ordonnance émanant d'un médecin MPR + formulaire de demande d'entente préalable</p>	<p>Attestant :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'adéquation du dispositif au handicap du patient• L'adéquation à l'environnement et aux facultés cognitives et mentales de l'aidant• Et précisant que les capacités de l'aidant lui permettent d'en assurer la conduite en sécurité dans cet environnement.
<p>3</p> <p>Transmission des justificatifs au Médecin-Conseil de l'Assurance Maladie</p>	<ul style="list-style-type: none">• Envoi du formulaire de demande d'entente préalable, d'une copie de l'ordonnance et de la validation à la conduite• Un argumentaire peut être joint si jugé nécessaire.
<p>4</p> <p>Réponse positive sous 15 jours ouvrés ou absence de réponse négative</p>	<p>→ PRISE EN CHARGE DU DISPOSITIF</p>

PRESTATIONS ASSOCIEES

- **Installation du kit de fixation** du dispositif sur le fauteuil roulant **par BENOIT SYSTEMES.**
- **Une formation à l'utilisation** devra être effectuée. Cette formation consiste à indiquer à l'aidant le fonctionnement de l'appareil, comment le mettre en marche, l'arrêter, régler la vitesse, la mise en place sur le fauteuil manuel, le retrait du fauteuil manuel.
- En cas de panne, **trois forfaits de réparations** existent :
 - Forfait « VHP, propulsion électrique, forfait annuel, réparation de roues »
Code LPPR : 4389845
 - Forfait « VHP, propulsion électrique, forfait annuel, réparation composants électriques »
Code LPPR : 4307994
 - Forfait « VHP, propulsion électrique, forfait annuel, hors roues et composants électriques »
Code LPPR : 4348622
- **Garantie : 24 mois**, batterie et chargeur inclus.